TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 10 novembre 2007 Prise d'effet le 1er janvier 2008

Livre 1, Appendice 5, Article 5.5.1.1, alinéas 4 et 7:

- 5.5.1.1 La composition du groupe cible d'athlètes de la FITA soumis à des contrôles est définie comme suit:
 - Issus des précédents Championnats du Monde de Tir sur Cible en Plein Air et en Salle: tous les médaillés individuels et les médaillés d'or par équipe dans la division arc classique, et tous les médaillés individuels dans la division arc à poulies.
 - Issus des précédents Championnats du Monde de Tir en Campagne: les médaillés d'or par équipe hommes et dames.
 - Issus des précédents Championnats du Monde Junior en Plein Air: tous les médaillés d'or individuels dans les divisions arc classique et arc à poulies.
 - Les 25 20 premiers Athlètes classés dans le classement mondial individuel pour la division arc classique et les 10 premiers Athlètes classés dans le classement mondial individuel pour la division arc à poulies.
 - Durant la période de qualification olympique (depuis les Championnats du Monde de Tir sur Cible en Plein Air précédant les Jeux olympiques jusqu'aux Jeux olympiques), chaque Athlète ayant obtenu une place de quota pour son pays, qu'il participe ou non lui-même finalement aux Jeux olympiques.
 - Le Comité médical et des sciences du sport de la FITA peut inclure tout autre Athlète, participant à une épreuve internationale, dans le groupe cible d'Athlètes soumis à des contrôles, sur notification écrite à l'Association membre et à l'Athlète concerné.
 - Si un Athlète ne remplit plus aucun de ces critères, il restera dans le groupe cible d'Athlètes soumis à des contrôles jusqu'à la fin de l'année calendaire, à l'exception des Athlètes concernés par les alinéas 1, 2 et 3 du présent article. Ceux-ci seront retirés du Groupe Cible après la fin des Championnats du Monde suivants, à condition qu'ils ne remplissent pas les critères des autres alinéas à ce moment là, ou au début de l'année calendaire.

La liste des Athlètes inclus dans le groupe cible d'Athlètes soumis à des contrôles sera disponible sur le site Internet de la FITA.

1er janvier 2008 ADDENDUM